

La pêche à pied

Le site de Lokemo se prête à la pratique de la pêche à pied. Si vous optez pour cette activité, gardez à l'esprit quelques conseils de prudence :

Les marnages (écart de hauteur entre basse et haute mer) peuvent atteindre 8 mètres par grande marée et les roches s'avancent loin en mer; c'est pourquoi Il est aisé de se faire encercler pa la mer. Dans le doute, notez l'heure de basse-mer et rebroussez chemin dès celle-ci.

Certaines espèces sont protégées, et certains endroits du littoral sont interdits à la pêche à pied à certaines périodes. Renseignez vous à la mairie ou auprès du maitre de port.

Afin de ne pas épuiser les ressources maritimes, ne les prélevez pas au-delà de vos besoins, pensez à replacer chaque pierre comme vous l'avez trouvée. la faune et la flore vivant sur la surface inférieure des roches ne peut survivre à une exposition au soleil.

Prenez le temps d'admirer le spectacle des mares. Asseyez vous près d'une de celles-ci et après quelques secondes d'immobilité vous verrez crevettes, gobies, bigorneaux, anémones, crabes vaquez à leurs occupations.

Dans le port de Lokemo, vous trouverez des champs de zoostères (plantes vertes rubannées). Ce ne sont pas des algues, mais des plantes vertes aux racines fragiles, qui hébergent des espèces rares. Respectez les !

Et enfin, ayez en mémoire les tailles réglementaires des espèces que vous capturez :

crevette :	3 cm
araignée :	12 cm
homard :	14 cm
tourteau :	7 cm
coque :	3 cm
moule :	4 cm
palourde :	3,5 cm
praire :	4 cm

